Appel à projet 2024/2026 - Accompagnement à la santé

Appel à projet 2024/2026 - Accompagnement à la santé

Véritable problématique complexe à appréhender, revêtant différentes réalités (accès aux droits, « peur » du soin, précarité, souffrance psychique ou psychosociale ...), la question de la santé, qu'elle soit physique ou psychique, nuit à l'évolution vers l'activité, l'emploi ou la formation des allocataires du RSA.

En effet, alors que 8 % de la population française de plus de 16 ans se dit en mauvaise ou très mauvaise santé, cette proportion monte à 21 % pour les allocataires du RSA, ce qui peut être un frein à une reprise d'activité.

Malgré des actions mises en œuvre par le Département et l'existence de partenaires intervenant dans le domaine de la santé, force est de constater que les personnes n'y accèdent pas forcément et qu'il manque un « maillon » pour favoriser cet accès vers le soin généraliste et global (un accompagnement qui « dédramatise » les examens médicaux, écoute et oriente vers le professionnel adapté, accompagne sur la prise de RDV...).

Les allocataires du RSA sont souvent très isolés, inhibés dans les conduites sociales. L'inactivité professionnelle renforce le retrait de la société, et le repli sur soi éloigne l'accessibilité à l'emploi.

En conséquence, le Département de Vaucluse souhaite accompagner ces publics pour résoudre, en tout ou partie, ces problématiques de santé de manière globale (difficultés d'accès aux soins, problématiques d'addiction, difficultés d'accès à une reconnaissance MDPH, absence de couverture sociale...) en finançant un dispositif d'accompagnement permettant d'aider les bénéficiaires du RSA à identifier leurs problématiques de santé, à s'engager dans une démarche de soins ou de reconnaissance de droits prioritaires et/ou à travailler sur un retour à une activité tenant compte de leur situation.

Dans ce cadre, le présent appel à projets a pour vocation de permettre l'accompagnement des allocataires vauclusiens du RSA dans la mise en œuvre des démarches d'accès à la santé. Limité à la situation de chaque bénéficiaire, cet accompagnement permettra, conformément aux dispositions prévues dans le Programme départemental d'Insertion et de l'Emploi, de veiller au versement de l'allocation au « juste droit ». Effectivement, l'attribution d'une juste prestation constitue un enjeu fort pour la collectivité notamment au regard de l'exigence de maîtrise des dépenses publiques.

Date limite de dépôt des candidatures : le 8 septembre 2023

Les dossiers de candidatures sont à adresser exclusivement par voie électronique à : ingenierie.insertion@vaucluse.fr

CONTACT

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

rue Viala
CS 60516
84909 Avignon cedex 9

0490161500

CONTACTER

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09